

## Coupe de France de Scrabble - règlement

### article 1

La Fédération Française de Scrabble organise une compétition dénommée "Coupe de France de Scrabble". Elle est ouverte à toute personne résidant régulièrement en France, à l'exception de celles que les classements établis par la Fédération Internationale de Scrabble Francophone et en vigueur au 27/04/2018 placent en série 4 ou supérieure (duplicata) ou en série B ou supérieure (classique).

Cette exclusion vaut également pour les scrabbleur(se)s anciens licenciés qui ne sont plus en activité, en fonction de ce que serait leur série de reclassement.

Pour les personnes mineures, l'autorisation de leur responsable légal est nécessaire.

### article 2

Les inscriptions se font exclusivement sur le site [www.ffsc.fr](http://www.ffsc.fr) avant le 10 juin 2018. Elles comportent les nom, prénom, date de naissance, adresse de résidence, adresse électronique de la personne. Le coût de l'inscription est de 5 €.

### article 3

La formule de jeu utilisée est le face-à-face entre deux joueurs, selon le règlement du Scrabble Classique de la Fédération Internationale de Scrabble Francophone :

<https://www.ffsc.fr/files/public/fichiers/reglements/classique/Reglement.international.du.Scrabble.classique.pdf>

### article 4

La compétition se déroule en trois phases :

- premier tour : les joueur(se)s sont réparti(e)s en groupes de 4 ou 3 (voire 2 en cas de nécessité) sur la base de la proximité géographique de la commune de résidence. Ils ou elles se rencontrent deux à deux aux lieux et moments décidés d'un commun accord. Les joueurs se mettent également d'accord sur l'utilisation ou non d'une pendule limitant le temps de jeu (temps conseillé : 30 minutes par joueur par partie). Chaque rencontre comporte deux parties (trois pour les groupes de deux joueurs). Une victoire rapporte 3 points, un match nul 2 points, une défaite 1 point. Si un joueur est forfait, il marque 0 point et son adversaire 3 points (et la partie est considérée gagnée avec un écart de 50 points). Les scores des parties sont transmis dans les 48 heures par les deux joueurs à l'adresse [coupedefrance@ffsc.fr](mailto:coupedefrance@ffsc.fr). Les rencontres doivent se dérouler avant le 31 juillet 2018. Le classement du groupe s'effectue par addition des points de match. Les ex-aequo sont départagés par la somme des différences de score sur les matchs disputés, dans la limite de +100 ou -100 points par partie. Les deux premiers de chaque groupe (le premier pour les groupes de deux joueurs) sont qualifiés pour la phase suivante.

- deuxième tour : les joueur(se)s qualifié(e)s participent à un tournoi en 5 rondes (formule classique : <https://www.ffsc.fr/files/public/fichiers/reglements/classique/La.formule.Classique.pdf>) organisé sous l'égide du Comité Régional ou de la Ligue compétent de la FFSc. Ces tournois seront organisés durant le mois de septembre. Les 10 % les mieux classé(e)s de ce tournoi (arrondi à l'unité supérieure) sont qualifié(e)s pour la finale nationale.

- finale nationale : elle aura lieu en octobre 2018 à Paris ou en région parisienne. Elle se déroule en 8 rondes selon la formule Open Classique :

<https://www.ffsc.fr/files/public/fichiers/reglements/classique/La.formule.Classique.Open.8.rondes.pdf>

Les éventuels frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.

### article 5

La dotation se compose au minimum :

- d'un chèque de 1000 € pour le vainqueur, de séjours et de lots en nature pour, au minimum, les 30 premiers de la finale nationale.
- d'une dotation en nature pour les 3 premiers de chaque tournoi du deuxième tour.
- d'un chèque de 100 € pour le vainqueur du deuxième tour de chaque ligue d'outre-mer.

### article 6

Les litiges éventuels seront tranchés par le bureau de la Direction Nationale du Scrabble Classique.